

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 04 août 2020
Convocation faite
Le 21 juillet 2020**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 27 juillet 2020

L'an deux mil vingt, et le lundi vingt-sept juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente d'AUBRIVES, en session ordinaire de 2020, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, M. Richard DEBOWSKI, M^{me} Mireille LARCHER (représentant M. Pascal GILLAUX), M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF, M^{mes} Jennifer PECHEUX, Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Julien VERGÉ, M^{me} Amélia MOUSSAOUI, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{me} Dominique FLORES, MM. Thierry PASQUIER (représentant M^{me} Isabelle BODART), Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{mes} Evelyne LAHAYE, Lisbeth DE BARROS, M. Jacky DEVIN, M^{me} Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Pascal GILLAUX (représenté par M^{me} Mireille LARCHER), Mathieu SONNET (pouvoir à M. André ESCOBAR), Éric GUERINY, Gérard DELATTE (pouvoir à M. Robert ITUCCI), M^{me} Isabelle BODART (représentée par M. Thierry PASQUIER), M. Gérard GIULIANI (pouvoir à M. Daniel DURBECQ).

M. Jean-Claude JACQUEMART est nommé secrétaire de séance.

OBJET :

2020-07-178 Indemnités du Président et des Vice-Présidents

Vu les articles L.5211-12, et R.5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu sa délibération n° 2020-07-122 du 11 juillet 2020, portant élection du Président,

Vu sa délibération n° 2020-07-124 du 11 juillet 2020, portant élection des Vice-Présidents,

Considérant que pour une Communauté de Communes d'environ 28 000 habitants, le taux maximal de l'indemnité de fonction est fixé de droit, à 67,75 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Entendu le Président souhaiter que l'ensemble des Vice-Présidents bénéficient d'une indemnité eu égard à leurs obligations,

Considérant que pour une Communauté de Communes d'environ 28 000 habitants, le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un Vice-Président est fixé à 24,73 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Entendu M. Robert ITUCCI demander à quels montants correspondent ces taux,

Entendu le Président donner les montants correspondants,

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Président et aux Vice-Présidents en exercice,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :

abstentions : MM. Robert ITUCCI (avec le pouvoir de M. Gérard DELATTE), Claude WALLENDORFF, Dominique HAMAIDE, M^{mes} Angélique WAUTOT, Jennifer PECHEUX, Frédérique CHABOT, M. Fabien BONFILS, et M^{me} Laetitia COMPAGNON

* **fixe** comme suit les indemnités du Président et des Vice-Présidents, en pourcentage de l'I.B. 1027 :

Fonction	Indemnité en % de l'IBT de la FPT
Président	54,64 %
1 ^{er} Vice-Président	20,34 %
2 ^{ème} Vice-Président	20,34 %
3 ^{ème} Vice-Président	20,34 %
4 ^{ème} Vice-Président	20,34 %
5 ^{ème} Vice-Président	17,12 %
6 ^{ème} Vice-Président	17,12 %
7 ^{ème} Vice-Président	17,12 %
8 ^{ème} Vice-Président	17,12 %
9 ^{ème} Vice-Président	17,12 %
10 ^{ème} Vice-Président	17,12 %
11 ^{ème} Vice-Président	17,12 %
12 ^{ème} Vice-Président	17,12 %
13 ^{ème} Vice-Président	17,12 %

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

